

Partie occidentale de la province du Hainaut longeant la frontière française de Mouscron à Bon-Secours, le Tournaisis colombophile innove en 2018 car, après maintes vaines tentatives lors de précédentes saisons, un unique lâcher réunira désormais **tous** les contingents à une nuit de panier des trois groupements implantés arborant des zones de participation imbriquées. Cette nouveauté répond, de toute évidence, au désir des responsables nationaux et provinciaux de limiter les ouvertures de paniers sur une même étape. En effet, les dirigeants de « *Néchin-Dottignies* », de « *L'Entente des VI* » (reliquat de « *L'Entente des VII* » suite à la cessation l'an dernier de la société d'Espelchin) et de « *Tournai-Kain-Molenbaix* » sont parvenus, cet hiver, à franchir un pas supplémentaire dans le domaine de la rationalisation inéluctable et irréversible. Onze sociétés au total, en l'occurrence celles d'Antoing, Callenelle, Dottignies, Froidmont, Kain, Guignies, Laplaigne, Molenbaix, Néchin, Taintignies et Tournai, « *alimenteront* » pendant toute la campagne de vitesse 2018 un lâcher unique qui, pour rappel, fut en partie expérimenté l'année précédente sur l'étape d'Ecouen.

Ce lâcher arbore la particularité de « *concerner* » douze communes francophones, toutes issues de la fusion de 1977, à savoir celles d'Antoing, de Brunehaut, de Celles, d'Estaimpuis, de Frasnes-lez-Anvaing, de Leuze-en Hainaut, de Mont-de-l'Enclus, de Mouscron, de Pecq, de Péruwelz, de Rumes et de Tournai.

Des Noyon, Péronne, Pont-Sainte-Maxence et Ecouen de la ligne du centre disputés le samedi composent le programme 2018. Le recours à l'électronique dans le chef des amateurs se généralise, quelques exceptions subsistent encore.

Des frontières restrictives ! De par son implantation géographique épousant une forme relativement trapézoïdale, le lâcher tournaisien est tributaire des frontières de « L'Hexagone » et de la Flandre limitrophes. Comme le stipule le règlement RFCB, toute incursion « *Outre-Quévrain* » pour y nouer de plausibles alliances est interdite. De ce fait, le « *devant* » tournaisien tourne, parfois de manière résignée, son regard vers « *l'arrière* » pour s'assurer de l'espace vital. Quant aux traditionnelles percées en territoire flamand de la zone de participation, elles restent l'apanage de *Dottignies-Néchin* et se résument à nouveau à la reprise de douze communes au-delà de la frontière linguistique.

Deux dimensions significatives. La profondeur maximale du lâcher, en d'autres termes la distance entre Zwevegem, la localité le plus au Nord, et Wiers, celle le plus au Sud, s'élève à 35,7 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Rekkem, la commune la plus à l'Ouest, et Bon-Secours, celle la plus à l'Est, à 31,2 km.

Le volet technique !

- 105 communes sont répertoriées dans la zone du lâcher tournaisien couvrant le Hainaut occidental en partie, 49 d'entre elles en déterminent le pourtour. Celles écrites en gras et coloriées sur la carte recensent une société d'un des trois



Pourtour (*en brun*) : Mouscron, Luigne, Herseaux, Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, **Laplaigne**, **Péronnes**, Maubray, **Callenelle**, Wiers, Péruwelz, Bon-Secours, Roucourt, Bury, Braffe, Pipaix, Gallaix, Thieulain, Maulde, Thimougies, Forest, Anvaing, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattripont, Anseroeul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Bossuit, Moen, Zwevegem, Bellegem, Rollegem, Marke, Aalbeke, Rekkem.

La liste complète (*le chiffre noté entre parenthèses après une localité indique le nombre de reprises de cette dernière dans les rayons des groupements formant le lâcher ; les localités en bleu sont flamandes*) : Aalbeke, Amougies, Anseroeul, **Antoing** (2), Anvaing, Arc-Wattripont, Bailleul (2), Barry (2), Baugnies (2), Béclers, **Bellegem**, Blandain (3), Bléharies (2), Bon-Secours, **Bossuit**, Braffe, Brasménil, Bruyelle (2), Bury, **Callenelle**, Calonne (2), Celles (2), Chercq (2), Cordes, Dergneau, **Dottignies**, Ere (2), Escanaffles (2), Esplechin (2), Esquelmes (2), Estaimbourg (2), Estaimpuis (2), Evregnies, Fontenoy (2), Forest, **Froidmont** (2), Froyennes (2), Gallaix, Gaurain-Ramecroix (2), **Guignies** (2), Havinnes, **Helkijn**, Hérinnes (2), Herseaux, Hertain (3), Hollain (2), Howardries (2), Jollain-Merlin (2), **Kain** (2), **Kooigem**, La Glanerie (2), Lamain (2), **Laplaigne** (2), Leers-Nord (2), Lesdain (2), Luigne, **Marke**, Marquain (3), Maubray (2), Maulde, Melles, **Moen**, **Molenbaix** (2), Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Mouscron, **Néchin** (2), Obigies (2), Orcq (2), Orroir, Pecq (2), **Péronnes** (2), Péruwelz, Pipaix, Popuelles, Pottes (2), Quartes, Ramegnies-Chin (2), **Rekkem**, **Rollegem**, Rongy (2), Roucourt, Rumes (2), Rumillies, Russeignies, Saint-Léger (2), Saint-Maur (2), Saint-Sauveur, **Sint-Denijs**, **Spiere**, **Taintignies** (2), Templeuve (2), Thieulain, Thimougies, **Tournai**, Vaulx (2), Velaines, Vezon (2), Warchin, Warcoing (2), Wasmes-Audemez-Briffoeil (2), Wez-Velvain (2), Wiers, Willemeau (2), **Zwevegem**.

- *Trois groupements aux zones de participation de formes totalement différentes constituent le lâcher unique tournaisien. Le rayon de « **Tournai-Kain-Molenbaix** » a la particularité de couvrir, dans une très grande partie, ceux de « **Dottignies-Néchin** » et de « **L'Entente des VI** ».*

- **Dottignies-Néchin**

La zone de participation de ce groupement de deux sociétés, implanté le plus à l'ouest, recense 39 localités dont neuf francophones limitrophes à la France. De forme triangulaire, elle « s'ouvre » avec la profondeur pour reprendre un maximum de communes flamandaises limitrophes à la frontière linguistique pour constituer la clientèle historique de base de Dottignies.

Devenue une nécessité pour cause de survie, cette association entre, d'une part, la société de la « Cité de la Main » et, d'autre part, celle de Néchin, le dernier « témoin » du jadis florissant Canal Escaut disparu, perdure depuis plusieurs saisons. En effet, elle reconduit, ces dernières campagnes, sa zone de participation car les deux protagonistes sont parvenus à passer outre des divergences sportives rencontrées à une certaine époque pour cause de communes flamandaises reprises par la « Cité de la Main ».



Les dimensions du groupement. La profondeur équivalant à la distance entre Zwevegem, la localité le plus au Nord, et Lamain, celle le plus au Sud, s'élève à 24,6 km. La largeur par contre, la distance cette fois entre Rekkem, la commune la plus à l'Ouest, et Celles, celle la plus à l'Est, se montre légèrement inférieure avec les 21,9 km calculés.

Pourtour (en violet, les localités citées en bleu sont flamandes) : Rekkem, Aalbeke, Marke, Rollegem, Bellegem, Zwevegem, Moen, Bossuit, Escanaffles, Celles, Molenbaix, Obigies, Kain, Froyennes, Marquain, Hertain, Blandain, Templeuve, Néchin, Leers-Nord, Estaimpuis, Herseaux, Mouscron.

La liste complète (les localités en bleu sont flamandes) : Aalbeke, Bailleul, Bellegem, Blandain, Bossuit, Celles, Dottignies, Escanaffles, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies, Froyennes, Helkijn, Hérinnes, Herseaux, Hertain, Kain, Kooigem, Leers-Nord, Luigne, Marke, Marquain, Moen, Molenbaix, Mouscron, Néchin, Obigies, Pecq, Pottes, Ramegnies-Chin, Rekkem, Rollegem, Saint-Léger, Sint-Denijs, Spiere, Templeuve, Warcoing, Zwevegem.

- Entente des VI.

Association provenant de trois précédentes ententes, ce groupement, à l'inverse des deux autres avec qui il constitue le lâcher tournaisien, est construit sur la largeur. Il longe en fait la frontière française de Blandain à Bon-Secours. Sa profondeur se résume à maximum trois localités à partir de cette dernière, trois de ses six sociétés actuelles lui sont d'ailleurs limitrophes.

Les sociétés de Guignies Taintignies et Froidmont, implantées le plus à l'ouest dans trois localités en enfilade, organisent un doublage.

Les dimensions du groupement. La profondeur maximale correspondant à la distance entre Blandain, la localité le plus au Nord, et Wiers, celle le plus au Sud, s'élève à 16,5 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Blandain à nouveau, la commune la plus à l'Ouest, et Bon-Secours, celle la plus à l'Est, est nettement supérieure avec les 24,6 km atteints.

Pourtour (en jaune) : Blandain, Marquain, Orcq, Froidmont, Willemeau, Ere, Saint-Maur, Chercq, Vaulx, Gaurain-Ramecroix, Barry, Baugnies, Braffe, Bury, Roucourt, Péruwelz, Bon-Secours, Wiers, Callenelle, Maubray, Péronnes, Laplaigne, Bléharies, Rongy, Howardries, La Glanerie, Rumes, Esplechin, Lamain, Hertain.

La liste complète : Antoing, Barry, Baugnies, Blandain, Bléharies, Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Bruyelle, Bury, Callenelle, Calonne, Chercq, Ere, Esplechin, Fontenoy, Froidmont, Gaurain-Ramecroix, Guignies, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, La Glanerie, Lamain, Laplaigne, Lesdain, Marquain, Maubray, Orcq, Péronnes, Péruwelz, Rongy, Roucourt, Rumes, Saint-Maur, Taintignies, Vaulx, Vezon, Wasmes-Audeméz-Briffoeil, Wez-Velvain, Wiers, Willemeau.



Catalogué porte d'entrée pour les Flandres lors de nationaux, ce groupement de trois sociétés, implantées sur l'axe relativement central de sa zone de participation, illustre une nouvelle fois le visage du « Tournais ailé » lorsque la rationalisation aura atteint son stade final attendu dans l'ouest hennuyer limitrophe à la France. En effet, il recouvre totalement la partie ouest de la Wallonie picarde, la ville de Mouscron exceptée, et ce, après avoir compris la nécessité de rapprochements constructifs entre sociétés pour affronter le futur.

Les dimensions du groupement. La profondeur maximale, autrement dit la distance entre Russeignes, la localité le plus au Nord, et Rongy, celle le plus au Sud, s'élève à 28,55 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Néchin, la commune la plus à l'Ouest, et Saint-Sauveur, celle la plus à l'Est, est légèrement inférieure en totalisant 27,06 km.

Pourtour (en vert) : Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes, Maubray, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Baugnies, Pipaix, Gallaix, Thiulain, Maulde, Béclers, Thimougies, Forest, Anvaing, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattripont, Anseroeul, Russeignes, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Hérinnes, Warcoing, Saint-Léger.

La liste complète : Amougies, Anseroeul, Antoing, Anvaing, Arc-Wattripont, Bailleul, Barry, Baugnies, Béclers, Blandain, Bléharies, Bruyelle, Calonne, Celles, Chercq, Cordes, Dergneau, Ere, Escanaffles, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Fontenoy, Forest, Froidmont, Froyennes, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Guignies, Havinnes, Hérinnes, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, **Kain**, La Glanerie, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Lesdain, Marquain, Maubray, Maulde, Melles, **Molenbaix**, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Néchin, Obigies, Orcq, Orroir, Pecq, Péronnes, Pipaix, Popuelles, Pottes, Quartes, Ramegnies-Chin, Rongy, Rumes, Rumillies, Russeignes, Saint-Léger, Saint-Maur, Saint-Sauveur, Taintignies, Templeuve, Thiulain, Thimougies, **Tournai**, Vaulx, Velaines, Vezon, Warchin, Warcoing, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Wez-Velvain, Willemeau.

